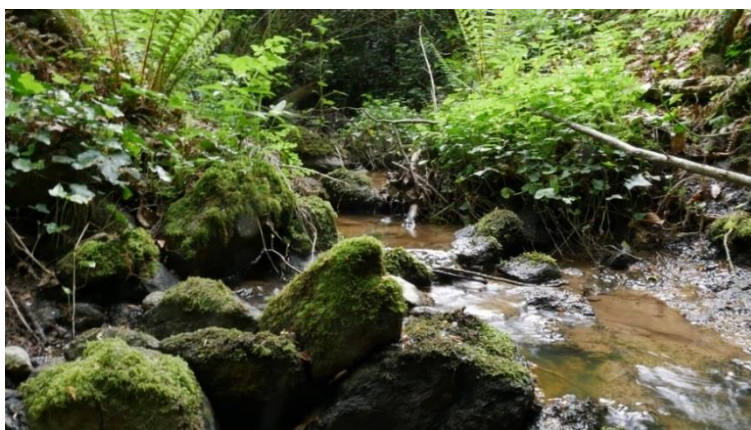


Un programme d'action sur 5 ans pour restaurer la qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques des bassins versants côtiers de la région de Dol de Bretagne

Depuis mars 2017, le SBCDol élabore un programme d'action sur les milieux aquatiques des bassins versants côtiers de la région de Dol de Bretagne dans le cadre d'un Contrat Territorial, outil financier proposé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Ce programme a pour objectif de préserver et d'améliorer la qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques du territoire. Il permet également de répondre aux enjeux du territoire qui ont été identifiés dans le



SAGE : amélioration de la qualité des eaux littorales pour le maintien des activités de loisirs (pêche à pied, baignade, etc) ou professionnelles (conchyliculture, etc) ; soutien des besoins en eau pour l'alimentation en eau potable etc...

Environ 330 km de cours d'eau des bassins versants ont été diagnostiqués. Le territoire des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne constitue un des 3 sites pilotes en Bretagne ayant expérimenté une méthodologie spécifique créée par l'Agence Française pour la Biodiversité pour analyser les têtes de bassin versant, petits bassins formant les premiers cours d'eau, alimentés par les nappes, les précipitations et le ruissellement. Ces petits cours d'eau sont des secteurs essentiels dans le fonctionnement du cycle de l'eau. On estime que 50 à 70% de l'alimentation en eau des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne proviennent de ces têtes de bassin versant.

Le SBCDol sera une des premières structures en France à mettre en œuvre cette méthodologie dans un programme d'action pour la préservation de l'eau et des milieux aquatiques.

Ce travail de diagnostic a permis de mettre en évidence les points à améliorer et d'aboutir à un programme de 41 sites d'actions prioritaires pour les 5 ans à venir (2019 – 2023). Ces actions peuvent concerner :

- L'entretien de cours d'eau (écoulement des eaux, entretien des berges, des zones humides et de la ripisylve) ;
- La restauration des milieux aquatiques (pose de clôtures et abreuvoirs, plantation de ripisylve, protection de berges, lutte contre les espèces invasives...),
- ...

Le technicien du SBCDol contactera progressivement les propriétaires riverains et usagers qui pourraient bénéficier de ces actions.